



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030387

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/11/2023 11H34 C:000032 I:40212
V/REF : 914542
V/Email reçu le Lundi 20/11/2023 a 11H34

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 0914-8682
IMMEUBLE : CLOS MONTHOLON
43 RUE DE MONTHOLON
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 25 Mars 2024

Référence Marché: M_230709001-1
LOCALISATION : 43 RUE MONTHOLON - BOURG EN BRESSE - TEL OCCUPANT : 0750294840
LOGT 2026 ETAGE 2
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT PORTE DANS LA CHAMBRE 1
MS00001 - MS00006
Donneur d'ordre : M. I. DOUKOURE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24 NOVEMBRE 2023 A 10H30
PRISE DE COTE POUR COMMANDE

LE 12 MARS 2024 A 11H30
USINAGE DE LA PORTE AU DEPOT

LE 20 MARS 2024 A 10H00
REMPLACEMENT DE LA PORTE INTERIEURE DE LA CHAMBRE 1

OBSERVATIONS : RT LGESTION Email envoyé le 01/02/24 a 10H57 M. I. DOUKOURE

POURRIEZ-VOUS NOUS INDIQUER SI LE LOGEMENT EST TOUJOURS VACANT ?
Suite a donner : OUI. Le 12/03/2024 a 11:56

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030387

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,46	40,46
1,00	MS00006-Rempl.Porté pré-peinte équipée	3	203,22	203,22
TOTAL H.T.				243,68
T.V.A. a 10,00%				24,36
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>268,04</u>

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

20112023 1134



Bon de Commande

N° : 914542 du 20/11/2023

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒

Individuel ☐

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr ; stephane.descostes@semcoda.

43 RUE DE MONTHOLON

01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

08682-00001-00002-00026 H / Type 3 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 05/12/2023

Observations

MUT DOUNIA / LV

Clés à l'agence de Bourg en Bresse

Pour toute question voir avec Mr Doukouré 07.62.40.99.89

Attention logement relouer le 04/12/2023

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00006 Porte pré-peinte Remplacer porte chambre 1 équipée paumelles, serrure, béquillage, sans encadrement et toutes sujétions	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DOUKOURE Ibrahim le 20/11/2023

Visa pour bonne exécution

(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence,

Mme S/GUILET

SERVIMO BOURGOGNE

S.A.S. au capital de 15 000 €

550, route de Ternant,

01570 FEILLENS

Tel. 03 85 20 30 60

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE B 768 123 030

T.V.A. Intra. FR 53 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN4

1/2

20/11/2023 à 11:33



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **43 RUE DE MONTHOLON 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **20/11/2023**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 914542